

Cybersécurité : conformité et évolution des normes

Durée: 2 Jours Réf de cours: CYBNR Version: 2

Résumé:

Ce module de formation permet d'identifier les différents acteurs de la Cybersécurité. Il permet de mettre en évidence les acteurs ainsi que les normes qui garantissent les exigences légales. Il permet également de présenter les méthodes d'audit. Il sert d'introduction aux modules avancés en Cybersécurité.

Public visé:

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se former aux fondamentaux de la gouvernance et du management de la cybersécurité ou souhaitant s'orienter vers les métiers de la Cybersécurité.

Objectifs pédagogiques:

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Citer les règles de conformité légale et par secteur d'activités
 - Identifier les acteurs de la conformité
 - Identifier les méthodes d'audit
 - Expliquer les normes ISO
-

Pré-requis:

Le stagiaire doit avoir des connaissances générales des systèmes d'information et une connaissance du Guide d'hygiène de l'ANSSI et en option avoir suivi le MOOC de l'ANSSI (<https://securumacademie.gouv.fr/>).

- CYBER - Les essentiels de la Cybersécurité
 - CYBTO - Organisation et sécurité du Système d'Information
-

Contenu:

Partie I : la conformité

Les acteurs de la conformité

- Les certificateurs ISO
- L'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)
- La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)

Conformité aux normes ISO

- 27001 : les exigences
- 27002 : guide des bonnes pratiques
- 27005 : gestion des risques
- 27032 : lignes directrices pour la cybersécurité
- 27033 : Sécurité des réseaux
- 27034 : Sécurité des applications
- ?27035 : Gestion des incidents

Conformité aux exigences légales

- PSSIE : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat
- Instructions générales interministérielles (IGI n°1300, 2100/2102)
- Instructions interministérielles (II 300, 901, 920)
- Les OIV (Opérateurs d'importance vitale) et LPM (Loi de programmation militaire)
- Protection des données privées (CNIL)
- RGPD : Règlement européen sur la protection des données

Conformité par secteur d'activité

- Règlement européen "Bâle II" pour les établissements financiers
- Norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement "PCI-DSS" (Payment Card Industry Data Security Standard)
- La politique de sécurité des systèmes d'informations des ministères sociaux (PSSI-MCAS)

Les méthodes d'audit

- Introduction à l'audit avec COBIT (Control Objectives for Information and related Technology)
- La demande de certification selon ISO?

Partie II : les perspectives

- Security by design / Privacy by design
- Les nouveaux métiers de la cybersécurité
- L'ANSSI
- Les certifications
- Les obligations juridiques
- L'IOT

Méthodes pédagogiques :

Support de cours en français remis aux participants.

Autres moyens pédagogiques et de suivi:

- Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans d'expérience d'animation. Nos équipes ont validé à la fois leurs connaissances techniques (certifications le cas échéant) ainsi que leur compétence pédagogique.
- Suivi d'exécution : Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est signée par tous les participants et le formateur.
- Modalités d'évaluation : le participant est invité à s'auto-évaluer par rapport aux objectifs énoncés.
- Chaque participant, à l'issue de la formation, répond à un questionnaire de satisfaction qui est ensuite étudié par nos équipes pédagogiques en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Délais d'inscription :

- Vous pouvez vous inscrire sur l'une de nos sessions planifiées en inter-entreprises jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation sous réserve de disponibilité de places et de labs le cas échéant.
- Votre place sera confirmée à la réception d'un devis ou ""booking form"" signé. Vous recevrez ensuite la convocation et les modalités d'accès en présentiel ou distanciel.
- Attention, si vous utilisez votre Compte Personnel de Formation pour financer votre inscription, vous devrez respecter un délai minimum et non négociable fixé à 11 jours ouvrés.